

---

# Éclairage

---

## Les seniors



## Avertissement

Sur les sites internet de l'Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)) et d'Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/home>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard

## Niveau de vie et patrimoine des seniors : la progression au fil des générations semble s'interrompre pour les générations de seniors les plus récentes

*François Gleizes, Sébastien Grobon, Laurence Rioux\**

Du début des années 1970 jusqu'à la crise de la fin des années 2000, le niveau de vie moyen des personnes de 65 ans ou plus a progressé sensiblement. Parti de plus bas, il a rejoint le niveau de vie moyen des personnes d'âge actif au milieu des années 1990 et a progressé ensuite au même rythme jusqu'à la crise. Puis, de 2010 à 2015, le niveau de vie moyen des seniors a stagné, tandis que celui des 25-64 ans, dont les ressources sont plus sensibles à la conjoncture économique, baissait légèrement. En 2015, le niveau de vie moyen des seniors est ainsi supérieur de 3 % à celui des personnes d'âge actif.

En 2015, les seniors font deux fois moins souvent que les 25-64 ans partie des 10 % les plus modestes et sont aussi deux fois moins souvent concernés par la pauvreté monétaire. Depuis 2008, la part de seniors appartenant aux 20 % les plus modestes a légèrement diminué, de même que la part de pauvres.

Au fil des générations, le niveau de vie des seniors à âge donné a nettement progressé. Cette progression tient à l'arrivée à 65 ans de personnes avec des pensions de retraite moyennes plus élevées que les générations précédentes, en raison de carrières plus complètes (en lien avec l'extension du travail féminin) et de salaires plus élevés, ainsi que de la montée en charge des droits familiaux, des minima de pensions et des régimes complémentaires obligatoires. Cette tendance semble toutefois s'être interrompue pour les générations les plus récentes : les seniors les plus jeunes en 2015, nés entre 1946 et 1950, ont un niveau de vie comparable, à âge donné, à celui de la génération 1941-1945.

Ayant eu plus l'occasion d'hériter et plus de temps pour se constituer un patrimoine par l'épargne, les seniors détiennent davantage de patrimoine que les 25-64 ans. En 2015, les ménages de seniors ont en moyenne un patrimoine brut supérieur de 14 % à ceux dont la personne de référence a entre 25 et 64 ans.

Par le passé, le niveau de patrimoine des seniors observé à un âge donné a progressé au fil des générations grâce à la conjoncture économique favorable et à l'augmentation des prix de l'immobilier. Toutefois, cette tendance semble s'interrompre pour la génération 1946-1950. À 65-69 ans, les ménages dont la personne de référence est née entre 1946 et 1950 ont le même montant moyen de patrimoine que les ménages dont la personne de référence est née entre 1941 et 1945.

Les personnes âgées de 65 ans ou plus, appelées par la suite seniors, ont pour la plupart d'entre elles arrêté leur activité professionnelle<sup>1</sup>, de sorte que l'essentiel de leurs ressources est constitué de pensions de retraite. Arrivant en fin de cycle de vie, elles perçoivent également des revenus du patrimoine plus élevés que les personnes d'âge actif puisqu'elles ont

\* François Gleizes, Sébastien Grobon, Laurence Rioux, Insee.

1. Pour une description complète des personnes de 65 ans ou plus en emploi, voir l'éclairage « Qui travaille après 65 ans ? ».

davantage hérité ou ont pu se constituer un patrimoine par l'épargne. Au-delà de ces différences dans la composition des ressources, les seniors d'aujourd'hui ont-ils un **niveau de vie** et un patrimoine moyens plus élevés que les personnes de 25 à 64 ans ? Comment les écarts relatifs de niveau de vie et de patrimoine moyens entre les seniors et les 25-64 ans ont-ils évolué au cours des vingt dernières années ? Comment se situent les nouvelles générations de seniors par rapport aux plus anciennes quant à leur niveau de vie et leur patrimoine moyens ?

Pour répondre à ces questions, cet éclairage s'appuie sur les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 1996 à 2015 et les enquêtes Patrimoine de 1998 à 2015, ce qui permet entre autres d'étudier les effets de la crise économique débutée en 2008 (*encadré 1*). Seuls les seniors vivant en ménage ordinaire, c'est-à-dire ne résidant pas en maison de retraite ou en institution, sont étudiés.

## **Entre 2010 et 2015, le niveau de vie moyen des seniors stagne alors que celui des personnes d'âge actif diminue, après avoir progressé au même rythme depuis 1996**

Du début des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, le niveau de vie des personnes âgées de 65 ans ou plus a progressé plus fortement que celui des personnes d'âge actif, jusqu'à le rejoindre. Ce rattrapage s'explique principalement par la hausse, au cours de cette période, de la pension de retraite moyenne. En effet, la montée en charge des régimes de retraite, puis le développement de l'activité féminine et la mise en place de droits familiaux liés à la naissance des enfants, de minima de pensions et de régimes complémentaires

*Encadré 1*

### **Sources**

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) s'appuie en 2015 sur un échantillon de 52 000 ménages issu de l'enquête Emploi représentatif des ménages de France métropolitaine, sur leurs déclarations fiscales, sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

L'enquête ERFS renseigne d'une part sur les types de revenus perçus par le ménage, individuels (salaires, pensions de retraite, indemnités de chômage, etc.) et non individualisables (prestations sociales et revenus du patrimoine, prime pour l'emploi), et d'autre part sur les prélèvements acquittés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Elle permet ainsi de mesurer le niveau de vie des personnes.

L'étude utilise aussi les vagues d'enquête remontant jusqu'en 1996, en chaînant les montants, les taux (taux de pauvreté, rapport interdécile) et les indicateurs (indice de Gini) pour assurer une comparabilité malgré des

changements méthodologiques intervenus en 2010 et 2012.

Le champ de l'étude porte sur les ménages habitant en logement ordinaire, en France métropolitaine, dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution, ainsi que les personnes sans domicile.

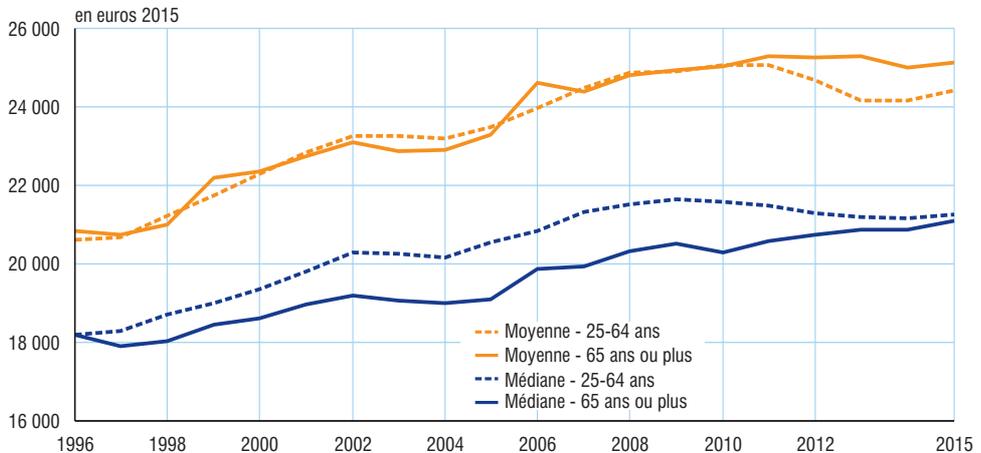
Les enquêtes Patrimoine de l'Insee permettent depuis 1986 de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages, ainsi que leur endettement et leurs parcours familial et professionnel. La dernière enquête Patrimoine 2014-2015, réalisée d'octobre 2014 à février 2015, collecte les réponses d'environ 12 000 ménages représentatifs de France (hors Mayotte). Les résultats présentés ici ne se rapportent cependant qu'à la seule France métropolitaine. Deux organismes publics ont cofinancé l'enquête : la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. L'étude s'appuie également sur les enquêtes Patrimoine 1998, 2004 et 2010, mais l'utilisation de la série complète n'est possible que pour mesurer le patrimoine brut hors reste.

obligatoires se sont traduits au fil du temps par l'arrivée à 65 ans de générations ayant acquis davantage de droits à la retraite [Augris et Bac, 2008 ; Conseil d'orientation des retraites (COR), 2015]. Cette période de fort rattrapage s'est achevée au milieu des années 1990 : en 1996, les seniors et les 25-64 ans ont quasiment le même niveau de vie moyen.

Depuis 1996, et jusqu'en 2010, le niveau de vie moyen des seniors a progressé au même rythme que celui des personnes d'âge actif [Arnold et Lelièvre, 2015]. Cette évolution parallèle s'est, au moins provisoirement, interrompue en 2011 : alors que le niveau de vie moyen des seniors stagnait en euros constants entre 2010 et 2015, celui des 25-64 ans baissait de 3 % sur cette même période. En 2015, le niveau de vie moyen des seniors s'élève ainsi à 25 130 euros par an (2 090 euros par mois), soit 3 % de plus que celui des 25-64 ans de 24 410 euros par an (2 030 euros par mois). Au total, entre 1996 et 2015, le niveau de vie moyen des seniors a progressé en euros constants de 21 %, contre 18 % pour les 25-64 ans (figure 1).

Cette évolution un peu plus favorable pour les seniors que pour les personnes d'âge actif tient à la différence de sensibilité de leur principale source de revenus à la conjoncture économique. Les revenus d'activité, qui représentent l'essentiel du **revenu disponible** des 25-64 ans, sont directement liés au niveau de l'emploi et des salaires. Ils ont été affectés, avec un décalage temporel, par la crise économique débutée en 2008 et n'ont augmenté en moyenne que de 2,7 % en euros constants entre 2010 et 2015. À l'inverse, les pensions de retraite, qui constituent l'essentiel des ressources des seniors, ne réagissent pas à un ralentissement de l'activité. Elles ont même progressé en moyenne de 5,5 % en euros constants entre 2010 et 2015. Cette progression tient à plusieurs facteurs parmi lesquels l'arrivée à 65 ans de personnes avec des carrières plus complètes (en lien avec l'extension du travail féminin) et des salaires plus élevés que les précédentes générations de seniors [Drees, 2018].

## 1. Évolution des niveaux de vie moyen et médian des personnes âgées de 25 à 64 ans et de 65 ans ou plus entre 1996 et 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en euros 2015, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus est passé de 20 850 euros en 1996 à 25 130 euros en 2015, soit une progression de 21 %. De même, en euros 2015, leur niveau de vie médian est passé de 18 200 euros en 1996 à 21 090 euros en 2015, soit une progression de 16 %.

Note : les données de 1996 à 2011 sont rétropolées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012. L'âge est celui atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolés de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

Si, depuis 2010, le niveau de vie moyen des seniors a stagné malgré l'augmentation des pensions et celui des 25-64 ans a diminué, cela s'explique par les évolutions des autres composantes du revenu disponible. La hausse des prélèvements sociaux et fiscaux, notamment sur les revenus du patrimoine, du fait de l'effort de consolidation des finances publiques à partir de 2011, et la baisse des rendements du patrimoine ont contrebalancé les hausses de pensions de retraite et fait plus que compenser la faible progression des revenus d'activité.

S'intéresser aux niveaux de vie **médians** permet d'affiner le diagnostic et confirme l'effet défavorable de la crise économique pour les personnes d'âge actif. En 2015 comme en 1996, les seniors et les personnes de 25 à 64 ans ont les mêmes niveaux de vie médians. L'évolution a d'abord été plus favorable pour les 25-64 ans que pour les seniors entre 1996 et 2009 du fait d'une conjoncture économique favorable [Arnold et Lelièvre, 2013], mais la crise a ensuite rapproché les niveaux de vie médians de ces deux populations. En effet, le niveau de vie médian des 25-64 ans diminue entre 2009 et 2013, puis stagne, alors que celui des seniors augmente continûment de 2010 à 2015.

Pour les seniors, les différences d'évolution entre la moyenne et la médiane proviennent principalement du haut de l'échelle des niveaux de vie, plus sensible à la conjoncture et au niveau de taxation des revenus du patrimoine du fait de la part plus importante de ces revenus. Avant la crise, les rendements élevés du patrimoine, conjugués à l'augmentation des retraites au fil des générations, tirent l'évolution moyenne des niveaux de vie des seniors vers le haut ; la crise interrompt cette tendance. L'augmentation continue du niveau de vie médian des seniors sur toute la période résulte, quant à elle, principalement de l'évolution favorable du niveau des retraites au fil des générations.

## **La part des seniors parmi les 10 % les plus modestes de la population est deux fois moindre que celle des 25-64 ans**

En 2015, environ la moitié des seniors comme des 25-64 ans appartiennent à la première moitié de l'échelle des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Les seniors font néanmoins deux fois moins souvent que les 25-64 ans partie du dixième de niveau de vie le plus modeste de la population : 6 % des premiers contre 11 % des seconds ont un niveau de vie inférieur au 1<sup>er</sup> **décile** (figure 2). De ce fait, ils sont aussi deux fois moins souvent en situation de **pauvreté monétaire** que les personnes d'âge actif : c'est le cas de 7 % des premiers contre 13 % des seconds. La plus faible présence des seniors dans le bas de la distribution est à relier à l'existence du minimum vieillesse (Allocation de solidarité aux personnes âgées – Aspa), dont le montant en 2015 s'élève pour une personne seule à 800 euros, soit 286 euros de plus que le montant du Revenu de solidarité active (RSA) socle. Cumulé aux aides au logement, le minimum vieillesse permet dans un nombre important de cas de franchir le seuil du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie de l'ensemble de la population, ce que ne permet pas le RSA pour les personnes d'âge actif. Cette plus faible présence dans le bas de l'échelle des niveaux de vie est aussi à relier aux mécanismes de solidarité du système de retraite, notamment l'existence d'un montant plancher de la retraite de base<sup>2</sup> pour les assurés dont les cotisations versées conduiraient à une pension inférieure à un seuil d'environ 600 euros<sup>3</sup>.

2. Minimum contributif pour les anciens salariés du privé et les indépendants et minimum garanti pour les anciens salariés de la fonction publique.

3. Le seuil correspond au régime de base : il est différent selon que la personne a travaillé dans la fonction publique ou dans le privé, et peut être cumulé avec des prestations de régimes complémentaires dans la limite d'un certain plafond.

## 2. Répartition des personnes âgées de 25 à 64 ans et de 65 ans ou plus dans la hiérarchie des niveaux de vie en 2015 et évolution entre 1996 et 2015

	Répartition en 2015		Évolutions (en points)					
	(en %)		1996-2008		2008-2015		1996-2015	
	25-64 ans	65 ans ou plus	25-64 ans	65 ans ou plus	25-64 ans	65 ans ou plus	25-64 ans	65 ans ou plus
<b>Niveau de vie</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>						
Inférieur à D1	11,6	5,7	-0,6	2,2	1,3	-3,6	0,7	-1,5
De D1 à D2	9,6	11,2	-0,3	1,0	0,6	-2,1	0,2	-1,1
De D2 à D3	9,4	11,7	-0,7	2,3	0,2	-1,0	-0,5	1,3
De D3 à D4	9,6	11,2	0,1	-0,3	0,0	-0,1	0,0	-0,4
De D4 à D5	9,7	10,8	0,3	-1,0	-0,3	0,7	0,0	-0,4
De D5 à D6	9,9	10,2	0,5	-1,6	-0,5	1,6	0,0	0,0
De D6 à D7	10,2	9,6	0,4	-1,2	-0,4	1,3	0,0	0,1
De D7 à D8	10,2	9,5	0,5	-1,8	-0,6	2,1	-0,1	0,3
De D8 à D9	10,0	10,0	0,1	-0,4	-0,3	1,0	-0,2	0,6
Supérieur à D9	9,9	10,2	-0,3	0,9	-0,1	0,2	-0,3	1,1
<b>Indicateurs d'inégalité usuels</b>								
Taux de pauvreté	12,7	6,9	-1,4	0,8	1,4	-1,8	0,0	-1,0
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,0	-0,2	0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,0
Indice de Gini	0,291	0,279	0,002	0,007	0,003	-0,013	0,005	-0,006

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 5,7 % des personnes âgées de 65 ans ou plus ont un niveau de vie inférieur au 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie de l'ensemble de la population contre 11,6 % des 25-64 ans. Entre 1996 et 2015, cette part a baissé de 1,5 point.

Note : les données de 1996 à 2011 sont réropolées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012. L'âge est celui atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réropolés de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

Les niveaux de vie des seniors sont en revanche davantage concentrés que ceux des 25-64 ans entre le 1<sup>er</sup> décile et la médiane calculés sur l'ensemble de la population : 45 % des seniors sont situés entre les 1<sup>er</sup> et 5<sup>e</sup> déciles de niveau de vie contre 38 % des 25-64 ans. À l'autre extrémité de l'échelle, les seniors sont autant présents que les 25-64 ans parmi les 10 % les plus aisés.

Les personnes de 65 ans ou plus sont plus souvent propriétaires de leur logement que les personnes d'âge actif. Si la détention de la résidence principale ne génère pas de revenu, elle constitue un avantage en nature qui peut être valorisé. L'inclusion des **loyers imputés bruts** dans le niveau de vie améliorerait ainsi la situation des seniors comparativement aux 25-64 ans (*encadré 2*).

Au cours des vingt dernières années, la part de seniors appartenant aux 20 % les plus modestes de la population a eu tendance à diminuer (-3 points de pourcentage). Jusqu'en 2008, l'évolution allait néanmoins dans le sens contraire, avec une concentration accrue des seniors dans le bas de l'échelle des niveaux de vie [Arnold et Lelièvre, 2013]. Le retournement intervenu après 2008 peut être relié à la revalorisation de 25 % du minimum vieillesse entre 2008 et 2012 et à plusieurs revalorisations supérieures à l'inflation du minimum contributif, mais également à l'effet de la crise sur les revenus d'activité des 25-64 ans à bas salaires. À l'autre extrémité de l'échelle, la part des seniors parmi les 10 % les plus aisés a légèrement progressé (+1 point) au cours des vingt dernières années. Pour les mêmes raisons, le taux de pauvreté des seniors a diminué de 1 point au cours des vingt dernières années, la baisse se produisant entre 2008 et 2015. Le taux de pauvreté des 25-64 ans, lui, est au même niveau en 2015 qu'en 1996, une phase d'augmentation entre 2008 et 2011 succédant à une période de baisse.

### Effet de la prise en compte des loyers imputés bruts sur les niveaux de vie relatifs des seniors et des 25-64 ans

Les personnes de 65 ans ou plus sont plus souvent propriétaires de leur logement que celles âgées de 25 à 64 ans. En 2015, 78 % des premières sont propriétaires de leur résidence principale contre 61 % des secondes. Si la détention de la résidence principale ne génère pas de revenu, elle constitue un avantage en nature par rapport aux locataires qui supportent des charges locatives. Cet avantage en nature peut être valorisé sous la forme de loyers imputés bruts (les loyers que percevraient les propriétaires s'ils mettaient en location leur logement et dont ils auraient par ailleurs à s'acquitter s'ils étaient locataires, au titre du service de logement dont ils bénéficient).

Pour tenir compte de cet avantage en nature des propriétaires, une possibilité est d'inclure les loyers imputés bruts dans le revenu disponible. En les incluant, la situation des seniors s'améliore

comparativement aux 25-64 ans. En effet, leur niveau de vie moyen est relevé de 13 %, contre 9 % pour les 25-64 ans (figure). Pour les seniors, l'augmentation de niveau de vie qui résulte de la prise en compte des loyers imputés est proportionnellement plus forte au milieu de l'échelle des niveaux de vie. La médiane est ainsi rehaussée de 16 % pour les seniors, contre 10 % pour les 25-64 ans. La prise en compte des loyers imputés accroît nettement les écarts de taux de pauvreté. Avec la prise en compte des loyers imputés, le taux de pauvreté des 25-64 ans serait supérieur de 1,7 point de pourcentage par rapport à la mesure standard du niveau de vie, alors que celui des seniors serait inférieur de 0,2 point. Enfin, les inégalités mesurées par l'indice de Gini seraient plus faibles parmi les seniors (- 0,005) et légèrement plus élevées parmi les 25-64 ans (+ 0,002).

### Indicateurs d'inégalité de niveau de vie incluant les loyers imputés bruts selon l'âge en 2015

montant annuel, en euros

	Niveau de vie sans loyers imputés		Niveau de vie incluant les loyers imputés	
	25-64 ans	65 ans ou plus	25-64 ans	65 ans ou plus
<b>Moyenne</b>	<b>24 410</b>	<b>25 130</b>	<b>26 680</b>	<b>28 480</b>
<b>Décile</b>				
D1	11 180	13 000	11 850	14 450
D5	21 250	21 090	23 340	24 370
D9	38 960	39 290	43 130	44 490
<b>Indice de Gini</b>	<b>0,291</b>	<b>0,279</b>	<b>0,293</b>	<b>0,274</b>
<b>Taux de pauvreté (en %)</b>	<b>12,7</b>	<b>6,9</b>	<b>14,4</b>	<b>6,7</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen des personnes de 65 ans ou plus est de 28 480 euros si les loyers imputés bruts sont intégrés au revenu disponible pour les propriétaires de leur résidence principale et de 25 130 euros s'ils ne le sont pas.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

## Une moindre inégalité de niveau de vie chez les seniors que chez les personnes d'âge actif

La dispersion des niveaux de vie au sein des seniors est plus faible qu'au sein des personnes d'âge actif, quel que soit l'indicateur retenu. En 2015, le **rapport interdécile** s'élève à 3,0 pour les premiers contre 3,5 pour les seconds et l'**indice de Gini** à 0,279 pour les premiers contre 0,291 pour les seconds.

Après une période de stabilité de 1996 à 2003, les inégalités de niveau de vie mesurées par l'indice de Gini ont évolué à la hausse pour les seniors à partir de 2003. De nouvelles générations avec des montants de pension de retraite plus élevés que les anciennes ont atteint 65 ans. De plus, les seniors les mieux dotés en patrimoine, qui sont aussi souvent les plus aisés, ont bénéficié du fort dynamisme des revenus du patrimoine. Néanmoins, cette évolution s'est

interrompue après 2008 et, depuis, l'indice de Gini est orienté à la baisse. D'un côté, les rendements du patrimoine ont fortement chuté, limitant l'évolution des revenus dans le haut de la distribution. De l'autre, plusieurs facteurs (dont les revalorisations exceptionnelles du minimum vieillesse et du minimum contributif) ont soutenu l'évolution des niveaux de vie dans le bas de la distribution. Au total, en 2015, l'indice de Gini est légèrement inférieur à son niveau de 1996, de même que le rapport interdécile.

## Le revenu disponible des seniors est principalement composé de pensions de retraite et dans une moindre mesure de revenus du patrimoine

Les seniors se différencient nettement des personnes d'âge actif par la composition de leur revenu disponible. En 2015, les revenus des seniors sont principalement composés de pensions et rentes (87 %) et de revenus du patrimoine (19 %), les revenus d'activité étant plus réduits (10 %), alors que les revenus des 25-64 ans reposent essentiellement sur les revenus d'activité (94 %), les pensions et les revenus du patrimoine occupant une place moins importante (respectivement 10 % et 8 %, *figure 3*).

La contribution des pensions de retraite au revenu disponible des seniors a fortement progressé au cours des vingt dernières années (+ 9 points), en lien avec la hausse au fil des générations du niveau des pensions des personnes atteignant l'âge de 65 ans. En contrepartie, la part des prestations sociales (principalement allocations logement et minimum vieillesse), déjà très faible chez les seniors il y a 20 ans, a reculé de 1996 à 2015. Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse s'inscrit d'ailleurs en baisse.

La contribution des revenus du patrimoine (revenus financiers et loyers perçus par des propriétaires louant leur logement) au revenu disponible n'a pas évolué de façon linéaire au cours des vingt dernières années. Entre 1996 et 2008, elle a progressé pour toutes les personnes de 25 ans ou plus, mais davantage pour celles de 65 ans ou plus (+ 7 points, contre + 2 points pour les 25-64 ans), puisque celles-ci ont un montant de patrimoine moyen plus important que les 25-64 ans. La crise a inversé la tendance : sur la période 2008-2015, la part des revenus du patrimoine a reculé de 6 points pour les seniors et de 2 points pour les 25-64 ans. Ce recul s'explique par la forte diminution des taux d'intérêt et du rendement des assurances-vie.

### 3. Décomposition du revenu disponible pour les personnes de 25 à 64 ans et de 65 ans ou plus en 2015 et évolution entre 1996 et 2015

	Décomposition en 2015 (en %)		Évolutions (en points)					
			1996-2008		2008-2015		1996-2015	
	25-64 ans	65 ans ou plus	25-64 ans	65 ans ou plus	25-64 ans	65 ans ou plus	25-64 ans	65 ans ou plus
Revenus d'activité	93,9	9,6	2,2	-3,6	4,4	1,4	6,6	-2,2
Pensions et rentes	9,7	87,0	1,1	1,2	-0,8	8,3	0,3	9,5
Revenus du patrimoine	7,6	18,6	2,2	7,3	-1,9	-5,6	0,3	1,6
Prestations sociales	6,2	1,9	-1,4	-1,1	0,9	0,2	-0,4	-0,8
Prélèvements sociaux et fiscaux	-17,4	-17,1	-4,0	-3,5	-2,7	-4,3	-6,7	-7,7
<b>Revenu disponible</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, les pensions de retraite et rentes constituent 87 % du revenu disponible des personnes âgées de 65 ans ou plus. Cette part a progressé de 9 points entre 1996 et 2015. Pour les 65 ans ou plus, la part des prélèvements sociaux et fiscaux dans le revenu disponible s'élève à 17 % en 2015. Cette part a progressé de 8 points entre 1996 et 2015.

Note : l'âge est celui atteint au cours de l'année de perception des revenus.

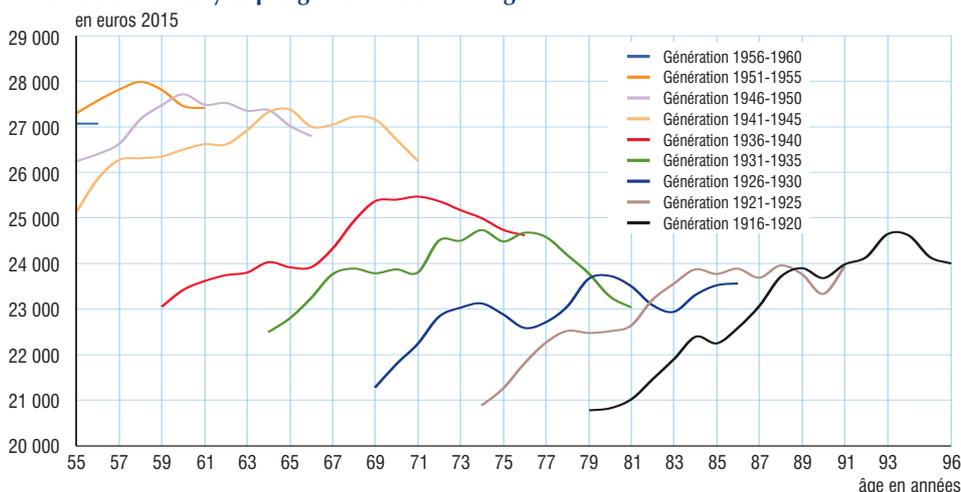
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrosopés de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

En 2015, la part des prélèvements sociaux et fiscaux dans le revenu disponible s'élève à 17 % pour les seniors comme pour les 25-64 ans. Cette part a fortement progressé pour ces deux populations entre 1996 et 2015 : + 8 points pour les seniors et + 7 points pour les 25-64 ans. Après la crise, la progression est plus forte pour les seniors que pour les 25-64 ans. Cela s'explique notamment par les hausses de prélèvements sociaux et fiscaux sur les revenus du capital<sup>4</sup> et par l'augmentation des impôts directs locaux (deux mesures qui ont davantage touché les seniors, car leur patrimoine financier moyen est plus important et parce qu'ils sont plus souvent propriétaires), ainsi que par la suppression de l'exonération de la majoration de pension de retraite pour les personnes ayant élevé trois enfants ou plus.

## Au fil des générations, le niveau de vie des seniors a nettement progressé jusqu'aux générations nées entre 1941 et 1945

Au fil des générations, le niveau de vie des seniors a nettement progressé : à âge donné, chaque génération quinquennale née entre 1920 et le milieu des années 1940 a bénéficié d'un niveau de vie plus élevé que la génération qui la précède (figure 4). C'est le cas en particulier pour la génération née entre 1941 et 1945 dont le niveau de vie, entre 60 et 70 ans, est supérieur de plus de 10 % en euros constants à celui de la génération 1936-1940 aux mêmes âges. C'est le cas également de la génération 1926-1930 par rapport à celle née entre 1921 et 1925, et de la génération 1931-1935 par rapport à celle née entre 1926 et 1930. En effet, par rapport aux générations précédentes, chaque nouvelle génération née entre 1920 et le milieu des années quarante a bénéficié d'un niveau d'éducation plus élevé et a connu une situation plus favorable sur le marché du travail (postes plus qualifiés avec une hausse de la part de cadres, carrières plus complètes en particulier pour les femmes et salaires plus

### 4. Niveau de vie moyen par génération selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes nées entre 1936 et 1940 disposaient à 70 ans d'un niveau de vie moyen de 25 400 euros.

Note : l'âge d'une génération correspond à l'âge médian au sein de la génération. Le niveau de vie de la génération à l'âge x est lissé avec les deux âges les plus proches.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrosopés de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

4. Dont l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu des revenus du capital et les hausses du prélèvement social sur les revenus du patrimoine et les produits de placement.

élevés) [Clerc *et al.*, 2011], ce qui, conjugué avec la montée en charge des régimes de retraite complémentaire, se traduit *in fine* par des pensions de retraite d'un montant supérieur.

Conséquence de cette progression du niveau de vie des seniors au fil des générations, l'écart de niveau de vie moyen entre les jeunes seniors (65-74 ans) et les plus anciens (75 ans ou plus) a crû fortement depuis le milieu des années 2000 et s'établit en 2015 à 10 % ; il était nul en 1996 (*figure 5*). Le vieillissement démographique, conjugué à la mise en place d'une indexation des pensions sur les prix au lieu des salaires (nouvelle règle appliquée en pratique à partir de la fin des années 1980 et officialisée par la réforme de 1993), a pu contribuer à accroître ces disparités entre les seniors les plus jeunes et les plus âgés, ainsi que l'augmentation des revenus du patrimoine avant la crise [Arnold et Lelièvre, 2013].

Ces évolutions générationnelles ont toutefois affecté différemment les seniors selon le sexe et leur configuration familiale. Au fil des générations, les femmes ont connu des carrières de plus en plus complètes, se traduisant par des pensions plus importantes, notamment pour celles vivant en couple (*encadré 3*).

## 5. Niveau de vie des seniors en 2015 et évolution entre 1996 et 2015 selon leur âge

	Niveau de vie moyen en 2015 (en euros)	Évolution (en %)		
		1996-2010	2010-2015	1996-2015
<b>Âge</b>				
65 ans ou plus	25 100	20,0	0,5	20,5
<b>Classe d'âge</b>				
65-74 ans	26 200	26,0	0,0	26,0
75 ans ou plus	23 900	14,5	0,1	14,7
<b>Âge quinquennal</b>				
65-69 ans	26 400	28,3	- 1,0	26,9
70-74 ans	25 900	23,5	0,9	24,6
75-79 ans	24 600	12,1	0,6	12,8
80 ans ou plus	23 500	16,5	0,1	16,7

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, les personnes âgées de 65 à 74 ans ont un niveau de vie moyen de 26 200 euros. Leur niveau de vie a progressé de 26,0 % en euros constants entre 1996 et 2015.

Note : les données de 1996 à 2011 sont rétropolées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012. L'âge est celui atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolés de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

## La tendance à l'augmentation du niveau de vie relatif des seniors au fil des générations s'est interrompue pour les générations les plus récentes nées entre 1946 et 1950

Cette progression observée par le passé du niveau de vie des seniors au fil des générations s'interrompt pourtant pour les générations les plus récentes. Les seniors les plus jeunes en 2015, nés entre 1946 et 1950, ont ainsi un niveau de vie comparable, voire légèrement inférieur, entre 64 et 66 ans à celui qu'avait aux mêmes âges la génération précédente née entre 1941 et 1945. Un phénomène identique s'observe pour les cohortes suivantes, nées entre 1951 et 1955 : à l'âge de 60 ans leur niveau de vie n'est plus supérieur à celui de la cohorte précédente (*figure 4*). Cela peut s'expliquer par la relative stagnation des niveaux de vie des actifs nés après la fin des années quarante, déjà mise en évidence par plusieurs études [Clerc *et al.*, 2011], et dont les conséquences s'appliquent maintenant aux jeunes seniors, ainsi que par les réformes des retraites successives, qui concernent par définition davantage les générations les plus récentes [COR, 2017].

Les plus récentes projections réalisées par le COR suggèrent même que le niveau de vie relatif des retraités pourrait diminuer à l'avenir en comparaison de celui des actifs. Selon ces projections, le rapport entre le niveau de vie des retraités et celui de l'ensemble de la population, qui est de 106 % en 2015 et était resté relativement stable depuis 1996, devrait diminuer avant 2020. La tendance devrait se poursuivre jusqu'à ce que le niveau de vie des retraités devienne inférieur à celui des actifs autour de 2025, puis s'établisse, selon les scénarios de croissance retenus (respectivement 1,8 % et 1,0 %), entre 89 % et 95 % de ce dernier en 2040

Encadré 3

### Les écarts de niveau de vie parmi les personnes de 65 ans ou plus selon le sexe et la configuration familiale

Les femmes continuent à percevoir des pensions de retraite de droit direct bien inférieures à celles des hommes. Le rapport entre les pensions de droit direct moyennes des femmes et des hommes a toutefois fortement augmenté au fil des générations en raison de la progression de l'activité féminine [Bonnet et al., 2006] : il s'élève à 69 % pour la génération née en 1951 qui a 65 ans en 2016, contre respectivement 48 % et 59 % pour les générations nées en 1924 et en 1939<sup>1</sup> [COR, 2018]. Des droits familiaux (liés aux enfants) ou conjugués (pensions de réversion liées au statut marital) [Geraci et Lavigne, 2017] complètent les pensions de droit direct et permettent de réduire l'écart entre les pensions moyennes totales des femmes et des hommes à 25 % en 2016. D'après les projections réalisées par le COR, cet écart devrait continuer à baisser à l'avenir, puis se stabiliserait autour de 10 % à l'horizon 2070 [COR, 2018].

L'écart de niveau de vie entre les femmes et les hommes est moins marqué que l'écart de niveau de pension, puisqu'il prend en compte la mutualisation des ressources au sein du couple. En 2015, les femmes de 65 ans ou plus ont en moyenne un niveau de vie inférieur de 8 % par rapport aux hommes de cette tranche d'âge, et cet écart a peu évolué depuis 1996 en dépit de la réduction des écarts de pension (figure). En effet, des effets de composition par configuration familiale interviennent également. Le niveau de vie des seniors en couple a progressé de 26 % entre 1996 et 2015. Cela s'explique en grande partie par la progression de l'activité des femmes en couple. Sur cette période, les personnes seules ont vu leur niveau de vie progresser moins rapidement. Les femmes seules connaissent une progression de leur niveau de vie légèrement plus importante (12 %) que celle qui caractérise les hommes seuls (10 %) en raison du rattrapage entre les pensions moyennes des femmes et des hommes.

### Niveau de vie des seniors en 2015 et évolution entre 1996 et 2015 selon le sexe et le mode de cohabitation

	Niveau de vie moyen en 2015 (en euros)	Évolution 1996-2015 (en %)
<b>Sexe</b>		
Femme	24 300	19,1
Homme	26 300	21,8
<b>Mode de cohabitation</b>		
Personne seule	22 500	12,0
Femme seule	21 700	11,6
Homme seul	24 700	9,9
Famille monoparentale	22 700	11,2
Couple	27 000	26,0
Ménage complexe	23 100	13,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, les femmes de 65 ans ou plus ont un niveau de vie moyen de 24 300 euros, contre 26 300 euros pour les hommes des mêmes âges, soit 8 % de moins.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

1. Voir aussi l'éclairage « La génération 1950 : une retraite plus longue et une pension plus élevée que celles des assurés nés en 1944 et 1956 ».

et entre 77 % et 89 % en 2070. Cette baisse résulterait d'une augmentation de la pension nette moyenne moins dynamique que celle des revenus d'activité [COR, 2018].

## En 2015, le patrimoine brut moyen des seniors est supérieur de 14 % à celui des 25-64 ans

Le montant de patrimoine détenu par un ménage est fortement lié à sa position dans le cycle de vie. Presque nul avant 30 ans, le niveau de patrimoine moyen augmente ensuite avec l'âge jusqu'à 60 ans, voire 70 ans selon les générations [Ferrante *et al.*, 2016 ; Ferrante et Solotareff, 2018], grâce à l'épargne et aux héritages. En fin de cycle de vie, les ménages ont tendance à désépargner, avec comme objectif de lisser leur niveau de consommation au cours de leur existence ou de transmettre de façon anticipée une partie de leur patrimoine *via* des donations. Ce processus de « désaccumulation » arrivant tard dans le cycle de vie, les seniors détiennent en moyenne davantage de patrimoine que les personnes d'âge actif et sont en particulier plus souvent propriétaires de leur résidence principale. En 2015, selon l'enquête Patrimoine, les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus ont en moyenne un **patrimoine brut** de 304 900 euros, contre 266 600 euros pour ceux dont la personne de référence a entre 25 et 64 ans, soit 14 % de plus (figure 6).

Au cours des vingt dernières années, le patrimoine des ménages a progressé à un rythme plus soutenu que leur niveau de vie, grâce à un taux d'épargne élevé (de l'ordre de 15 % de leur revenu disponible) et à la forte valorisation des valeurs mobilières (durant les années 1980 et 1990) et des biens immobiliers (depuis la fin des années 1990) [Ferrante et Solotareff, 2018]. Dans ce contexte, le patrimoine moyen détenu par les ménages de seniors a un peu plus augmenté que celui détenu par les ménages d'âge actif. Plus précisément, entre 1998 et 2015, le **patrimoine brut hors reste** moyen des premiers a été multiplié par 2,2 en euros courants, contre 1,9 pour les seconds.

## 6. Composition et montant du patrimoine brut selon l'âge de la personne de référence du ménage en 2015

	en %					
	25-64 ans	65 ans ou plus	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans ou plus
<b>Patrimoine immobilier</b>	<b>62,0</b>	<b>60,1</b>	<b>63,9</b>	<b>63,4</b>	<b>58,4</b>	<b>54,5</b>
<i>dont part de la résidence principale</i>	77,2	76,3	72,7	77,2	81,6	76,3
<b>Patrimoine financier</b>	<b>18,0</b>	<b>26,8</b>	<b>21,7</b>	<b>24,1</b>	<b>27,0</b>	<b>34,3</b>
Compte courant	6,3	7,1	6,4	6,2	5,7	8,8
Livrets réglementés	18,4	15,4	16,9	15,8	14,7	14,5
Livrets non réglementés	2,5	1,7	2,9	1,0	1,3	1,4
Épargne logement	9,9	4,3	6,0	5,2	3,0	3,2
Épargne salariale	5,5	0,9	1,7	1,3	0,2	0,6
Épargne retraite	5,7	1,7	2,0	1,1	2,3	1,4
Assurance-vie	31,5	45,5	44,2	44,9	55,0	41,5
Valeurs mobilières	14,8	21,4	17,9	21,1	15,6	27,2
Autres produits	5,5	2,1	1,9	3,5	2,1	1,4
<b>Patrimoine professionnel</b>	<b>12,5</b>	<b>5,1</b>	<b>6,8</b>	<b>4,9</b>	<b>2,9</b>	<b>4,8</b>
<b>Autres patrimoines</b>	<b>7,6</b>	<b>8,1</b>	<b>7,5</b>	<b>7,6</b>	<b>11,7</b>	<b>6,4</b>
<b>Dettes</b>	<b>-17,8</b>	<b>-1,3</b>	<b>-2,6</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,3</b>
<b>Patrimoine brut (en euros)</b>	<b>266 600</b>	<b>304 900</b>	<b>351 600</b>	<b>318 300</b>	<b>291 400</b>	<b>264 900</b>

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : le patrimoine financier représente 27 % du patrimoine brut des ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus, contre 18 % de celui des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 64 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

La part plus importante du patrimoine financier dans le patrimoine brut des seniors, ainsi que sa structure, les différencient des ménages d'âge actif. Le patrimoine financier représente ainsi 27 % de leur patrimoine brut contre 18 % pour les ménages d'âge actif. Au sein du patrimoine financier, les assurances-vie représentent une part très importante pour les seniors (45 %, contre 31 % parmi les 25-64 ans), de même que les valeurs mobilières (21 %, contre 15 % parmi les 25-64 ans). À l'inverse, le patrimoine des ménages de seniors comporte une part moins importante de **patrimoine professionnel** (5 % contre 12 % parmi les 25-64 ans) et de dettes (1 % contre 18 %), ce qui s'explique naturellement par leur position dans le cycle de vie. Bien que les seniors soient plus souvent propriétaires de leur résidence principale que les personnes d'âge actif, la part du patrimoine immobilier reste comparable entre ces deux populations, autour de 60 %.

## Les seniors sont moins nombreux parmi les moins dotés en patrimoine que les 25-64 ans

En 2015, la part de ménages de seniors situés dans les 30 % de ménages les moins dotés en patrimoine est de 21 %, contre 34 % parmi les ménages dont la personne de référence a entre 25 et 64 ans. À l'inverse, les seniors sont plus nombreux à avoir un montant de patrimoine autour du patrimoine médian : 39 % d'entre eux sont situés entre le 3<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> décile, contre 26 % des 25-64 ans (*figure 7*). En haut de l'échelle des patrimoines, aucune différence n'est notable entre les 25-64 ans et les seniors.

Du fait de cette position des seniors dans la distribution du patrimoine, les 10 % des ménages de seniors les moins dotés détiennent au maximum 2 430 euros de patrimoine (1<sup>er</sup> décile), contre seulement 515 euros parmi les 25-64 ans, soit un écart de un à cinq. Cette différence implique aussi que le rapport entre le 9<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> décile de patrimoine, qui donne une indication des inégalités patrimoniales, est beaucoup moins élevé parmi les ménages de seniors<sup>5</sup>. Le moindre niveau d'inégalités de patrimoine brut parmi les seniors est également confirmé par l'indice de Gini qui s'élève à 0,607 pour ces derniers, contre 0,627 pour les personnes d'âge actif. Au total, le patrimoine médian des ménages de seniors est un peu supérieur à celui des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 64 ans (161 400 euros contre 150 700, soit 7 % de plus).

## 7. Répartition des ménages dans la hiérarchie des patrimoines bruts en 2015 selon l'âge de la personne de référence

	25-64 ans	65 ans ou plus
		en %
<b>Patrimoine</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Inférieur à D1	11,1	7,3
De D1 à D2	11,5	6,5
De D2 à D3	11,3	7,0
De D3 à D4	8,0	14,7
De D4 à D5	8,7	13,2
De D5 à D6	9,6	11,0
De D6 à D7	10,1	9,9
De D7 à D8	10,2	9,6
De D8 à D9	10,0	10,0
Supérieur à D9	9,6	10,9
<b>Indice de Gini</b>	<b>0,627</b>	<b>0,607</b>

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

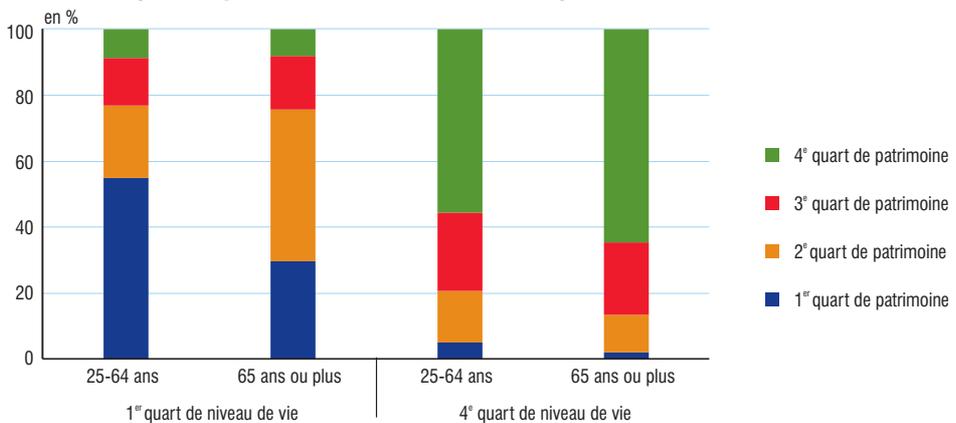
Lecture : en 2015, 7,3 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont situés parmi les 10 % des ménages les moins dotés en patrimoine (patrimoine inférieur au 1<sup>er</sup> décile), contre 11,1 % pour les ménages dont la personne de référence a entre 25 et 64 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

5. Il s'établit en 2015 à 246, contre 1 078 parmi les ménages d'âge actif.

À niveau de vie donné, les ménages de seniors ont plus de patrimoine que leurs cadets : qu'ils se situent dans le bas ou le haut de la distribution des niveaux de vie, ils sont davantage susceptibles d'être situés un peu plus haut que les ménages d'âge actif dans la hiérarchie de patrimoine. Ainsi, les seniors les plus modestes en matière de niveaux de vie sont moins concentrés dans le premier quart de patrimoine que les 25-64 ans, et les plus aisés sont davantage concentrés dans le dernier quart. Alors que 55 % des ménages d'âge actif appartenant au premier quart de niveau de vie sont situés dans le premier quart de patrimoine, ce n'est le cas que de 30 % des ménages de seniors (figure 8). À l'autre extrémité de l'échelle de niveau de vie, 64 % des ménages de seniors du quatrième quart de niveau de vie font également partie du quatrième quart de patrimoine, contre seulement 56 % parmi les ménages d'âge actif.

## 8. Répartition des ménages dans la hiérarchie des patrimoines selon le niveau de vie et selon l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : 55 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 25 à 64 ans et appartenant au premier quart de niveau de vie sont situés dans le premier quart de patrimoine ; ce n'est le cas que de 30 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

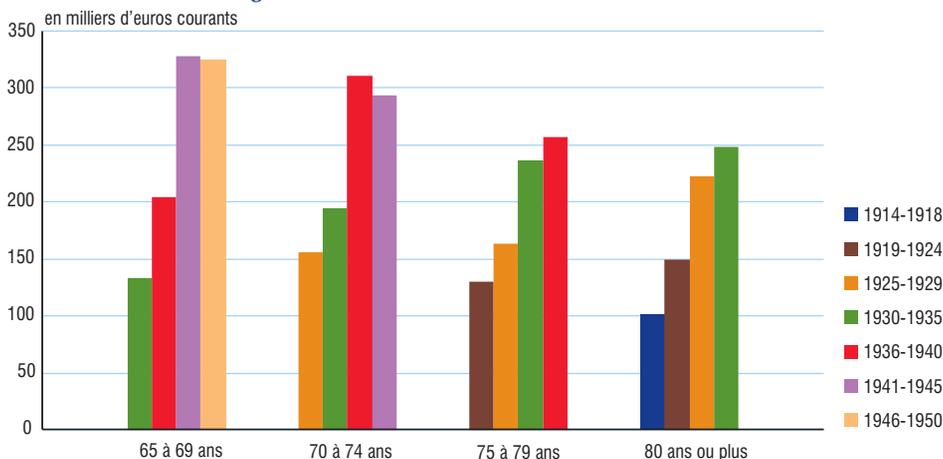
## Au fil des générations, le montant de patrimoine détenu par les seniors a nettement progressé jusqu'à la génération 1946-1950

Au fil des générations, le niveau de patrimoine des seniors entre 65 et 69 ans a progressé entre les générations nées dans les années 1920 et celle née entre 1941 et 1945 [Ferrante et Solotareff, 2018]. Le contexte économique favorable des Trente Glorieuses a permis d'élever le niveau de vie, et donc la capacité d'accumulation génération après génération pour celles nées avant-guerre [Clerc *et al.*, 2011]. La forte valorisation des biens immobiliers à partir de la fin des années 1990 a aussi participé de cette hausse [Lamarche et Salembier, 2012].

Toutefois, cette progression observée par le passé semble s'interrompre pour la génération 1946-1950. À 65-69 ans, les ménages dont la personne de référence est née entre 1946 et 1950 ont le même montant moyen de patrimoine que les ménages dont la personne de référence est née entre 1941 et 1945<sup>6</sup> (figure 9). En effet, pour cette génération, la décroissance du patrimoine

6. À noter qu'en 2015, on observe un phénomène équivalent de stagnation du montant de patrimoine aux âges de 70-74 ans entre la génération 1941-1945 et la génération 1936-1940. Même si, à 65-69 ans, la génération 1941-1945 avait un niveau de patrimoine plus élevé que la génération 1936-1940, la phase de décroissance du patrimoine est intervenue plus tôt dans le cycle de vie pour la première que pour la seconde, de sorte qu'à 70-74 ans elles ont le même montant de patrimoine.

## 9. Montant moyen de patrimoine brut hors reste par génération selon l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : entre 65 et 69 ans, les ménages des générations nées entre 1941 et 1945 détiennent en moyenne un patrimoine de 328 000 euros.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine de 1998 à 2015.

est intervenue plus tôt dans le cycle de vie que pour la génération précédente de 1941-1945. L'interruption de l'augmentation du niveau de patrimoine des seniors au fil des générations pourrait se poursuivre pour les prochaines générations, si l'on en juge par la tendance à la diminution du patrimoine (ou « désaccumulation »), constatée entre 2010 et 2015 pour toutes les générations à partir de 50 ans [Ferrante et Solotareff, 2018]. Cette évolution laisse présager des niveaux de patrimoine moins importants pour les nouvelles générations de seniors que pour les anciennes, à âge donné. Mais elle nécessitera d'être confirmée à l'aide des prochaines enquêtes Patrimoine.

Le patrimoine des seniors les plus jeunes reste néanmoins plus élevé en moyenne que celui des plus âgés, ce qui est cohérent avec les possibilités plus importantes d'accumuler du patrimoine (notamment immobilier) pour les générations récentes. Par ailleurs, pour toutes les générations, l'avancée en âge amène souvent à puiser dans son épargne, conduisant à une diminution du patrimoine à partir d'un certain moment du cycle de vie. En 2015, le niveau de patrimoine brut des ménages dont la personne de référence a entre 65 et 69 ans est ainsi en moyenne de 351 600 euros, contre 264 900 euros pour ceux dont la personne de référence a 80 ans ou plus, soit un montant supérieur de 33 % (figure 6).

Ces différences de patrimoine selon l'âge sont particulièrement marquées en ce qui concerne le patrimoine immobilier, beaucoup plus important dans les générations les plus récentes. Parmi les ménages de seniors dont la personne de référence a entre 65 et 69 ans, le niveau moyen de patrimoine immobilier est environ 56 % plus élevé que parmi ceux dont la personne de référence a 80 ans ou plus. *A contrario*, le patrimoine financier représente une part plus importante du patrimoine des seniors les plus âgés<sup>7</sup> (34 % de celui des personnes nées avant 1935, et 27 % de celles nées entre 1936 et 1940).

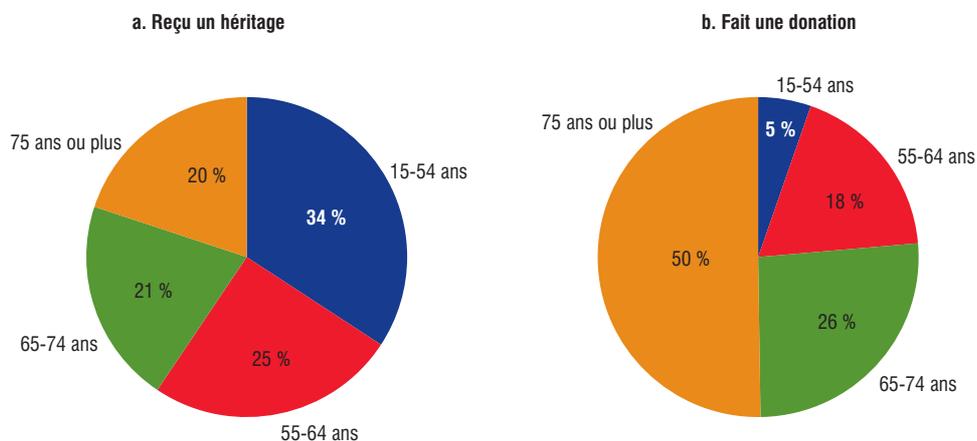
7. Même en ne considérant que les couples pour contrôler l'effet du décès du conjoint, les couples dont la personne de référence a 75 ans ou plus ont un patrimoine 15 % moins élevé que les couples dont la personne de référence a entre 65 et 74 ans (366 100 euros en moyenne contre 430 700 euros), et une part plus importante de patrimoine financier (29 % contre 22%).

## Les trois quarts des donateurs sont des seniors

Du fait de leur position dans le cycle de vie, les seniors sont les plus à même d'avoir reçu en héritage une partie du patrimoine qu'ils détiennent : ils sont 48 % dans ce cas. Ils représentent 41 % des ménages ayant hérité (*figure 10*). Mais pour les mêmes raisons, ils sont également les mieux à même de transmettre une partie de leur patrimoine sous forme de donation. Recevoir du patrimoine de sa famille sous forme d'un héritage ou d'une donation peut faciliter l'accès à la propriété pour un jeune ménage [Bonnet *et al.*, 2017] ou la création d'entreprise [Arrondel *et al.*, 2014]. Pourtant, les transmissions de patrimoine ont le plus souvent lieu à un âge tardif. La fréquence des donations augmente surtout à partir de 75 ans : 24 % des 75 ans ou plus ont déjà effectué une donation au cours de leur vie, contre 14 % des 65-74 ans et 7 % seulement des 55-64 ans. Ainsi, les ménages de seniors représentent 76 % des ménages ayant fait une donation au cours de leur vie et les personnes de 80 ans ou plus 33 %. Ces donations vont presque uniquement des parents aux enfants : les parents représentent 87 % des donateurs en 2015, les grands-parents seulement 9 %. Dans la mesure où le vieillissement des générations du *baby-boom* va accroître la proportion de seniors et le volume du patrimoine qu'ils détiennent, la transmission tardive de ce dernier pourra accroître les écarts de patrimoine entre les personnes d'âge actif et les seniors, aux dépens des premiers [Dherbécourt, 2017].

De telles transmissions concernent par définition les seniors les plus aisés. Les seniors donateurs ont un niveau de patrimoine net près de deux fois plus élevé que la moyenne (545 700 euros, contre 301 600 euros). En conséquence, elles ne bénéficient pas à tous les ménages : entre 30 et 69 ans, environ un ménage sur cinq a reçu une donation au cours de sa vie. Provenant de parents qui ont une position professionnelle élevée, les donations comme les héritages bénéficient davantage aux ménages diplômés, ayant des revenus plus importants que la moyenne [Garbinti *et al.*, 2012]. ■

### 10. Répartition des ménages ayant déjà reçu un héritage et de ceux ayant fait une donation au cours de leur vie selon l'âge de la personne de référence



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires dont la personne de référence est âgée de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2015, les ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus représentent 50 % des ménages ayant fait une donation au cours de leur vie.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

---

## Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus du patrimoine non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 unité au premier adulte du ménage, 0,5 unité aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 unité aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie **médian**, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Si on ordonne les individus dans l'ordre croissant de leurs niveaux de vie, les **déciles** sont les valeurs qui partagent la distribution des niveaux de vie en dix sous-populations de même effectif. Les **quartiles** sont les valeurs qui partagent la distribution en quatre sous-populations de même effectif.

**Rapport interdécile** de niveau de vie : rapport entre le 9<sup>e</sup> décile et le 1<sup>er</sup> décile.

**Pauvreté monétaire** : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population.

L'**indice (ou coefficient) de Gini** est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie, etc.). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie, etc.) seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (revenus, niveaux de vie, etc.) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

**Loyer imputé brut** : estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale.

**Patrimoine brut** : il s'agit du patrimoine évalué sans déduction de l'endettement du ménage ; ce patrimoine brut inclut la résidence principale, les éventuelles résidences secondaires, l'immobilier de rapport – c'est-à-dire rapportant un revenu foncier –, les actifs financiers du ménage, et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant à titre principal ou secondaire. Il inclut également les biens durables, les bijoux et les œuvres d'art.

**Patrimoine brut hors reste** : patrimoine brut réduit à ses composantes immobilières, financières et professionnelles, hors biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur.

**Patrimoine professionnel** : ensemble des actifs professionnels possédés par un ménage (terres, machines, bâtiments, cheptel, stocks, etc.), que ce dernier les exploite dans le cadre de son activité professionnelle ou pas.

---

---

## Pour en savoir plus

- Accardo J., Coppoletta-Solotareff R., Ferrante A., Romani M., « La détention d'actifs patrimoniaux début 2015 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- Arnold C., Lelièvre M., « Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées de 1996 à 2012 », *Retraite et société* n° 70, Cnav, juin 2015.
- Arnold C., Lelièvre M., « Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009 : une progression moyenne en ligne avec celle des personnes d'âge actif, mais des situations individuelles et générationnelles plus contrastées », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Arrondel L., Garbinti B., Masson A., « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? », *Économie et statistique* n° 472-473, 2014.
- Augris N., Bac C., « Évolution de la pauvreté des personnes âgées et minimum vieillesse », *Retraite et société* n° 56, Cnav, 2008/4.
- Bonnet C., Garbinti B., Grobon S., « Inégalités d'accès à la propriété et de richesse immobilière au sein des jeunes en France, 1973-2013 », *Document de travail* n° 234, Ined, 2017.
- Bonnet C., Buffeteau S., Godefroy P., « Disparités de retraite entre hommes et femmes : quelles évolutions au fil des générations ? », *Économie et statistique* n° 398-399, 2006.
- Clerc M.-E., Monso O., Pouliquen E., « Les inégalités entre générations depuis le *baby-boom* », in *L'économie française - comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- Conseil d'orientation des retraites (COR), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, juin 2018.
- COR, « Réformes des retraites et report de l'âge : quels effets et dans quelles conditions ? », *La lettre du COR* n° 14, février 2017.
- COR, *Les retraités : un état des lieux de leur situation en France*, Treizième rapport, décembre 2015.
- Dherbécourt C., « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *Note d'analyse* n° 51, France Stratégie, 2017.
- Drees, *Les retraités et les retraites*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2018.
- Ferrante A., Solotareff R., « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Référence », édition 2018.
- Ferrante A., Guillas D., Solotareff R., « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première* n° 1621, novembre 2016.
- Garbinti B., Lamarche P., Salembier L., « Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- Geraci M., Lavigne A., « Les écarts de pension entre les femmes et les hommes : un état des lieux en Europe », in *Femmes et hommes - L'égalité en question*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- Lamarche P., Salembier L., « Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
-